



INFORMATION AUX RIVERAINS

Traité par : Gaétan Perroud
Réf. : Circulaire zone 30 ch. de la Vuachère

Pully, le 2 août 2023

Mise en zone 30 km/h du ch. de la Vuachère

Madame, Monsieur,

La Ville de Lausanne va créer différentes zones 30 km/h sur son territoire, notamment à l'av. de Secrétan (partie ouest), aux chemins de Bellevue, du Levant, de la Gottettaz, du Moléson, des Platanes et de la Vuachère.

La partie pulliérane du ch. de la Vuachère sera, à cette occasion, également mise en zone 30 km/h jusqu'au carrefour avec les ch. du Liaudoz et Jean-Pavillard.

Les travaux débuteront à mi-août 2023 à Lausanne pour une durée d'environ un mois et demi. La mise en zone 30 km/h du tronçon concerné sur notre commune sera entreprise à la suite, dans le courant du mois de septembre. Il s'agira principalement d'élargir un trottoir fictif, de réaliser des marquages au sol et de poser de la signalisation.

Nous vous demandons de faire preuve de prudence aux abords du chantier et de vous conformer à la signalisation et aux déviations qui seront mises en place, ainsi qu'aux directives du responsable du chantier, M. G. Perroud (tél. 021 721.32.00).

Toutes les informations relatives à la circulation sont également disponibles sur le site Internet de la Ville, sous la rubrique « Chantiers/Travaux ».

Conscients des désagréments provoqués par ces travaux, nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Direction des travaux et des services industriels